DEPARTEMENT DES BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mardi 25 mars 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 10

Quorum : 9

PRESENTS :
Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

ABSENTS :
Monsieur Alain ROUSSET, Madame Eliette MAUTREF, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :
Monsieur Luc GUERIN donne pouvoir à Madame Catherine CERVONI

N°41_250325

Objet : Adoption du Projet d'Etablissement 2025-2028

Date de la convocation : 12/03/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_41-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

Délibération n°41_250325 :

Objet : Adoption du Projet d'Etablissement 2025-2028

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne s'est engagé le 22 mars 2024 dans l'élaboration de son projet d'établissement, véritable boussole stratégique pour les quatre prochaines années (2025-2028), fondé sur une démarche participative et inclusive.

Ce projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective impliquant élus, agents du C.C.A.S. et de la ville d'Aubagne et acteurs locaux. Il constitue une feuille de route ambitieuse pour adapter l'organisation et les missions du C.C.A.S. aux enjeux actuels et futurs du territoire, identifiés lors de l'analyse des besoins sociaux.

Le projet d'établissement repose sur cinq axes stratégiques déclinés en projets et quatre objectifs opérationnels déclinés en actions :

Les 5 Axes stratégiques sont les suivants :

Développer & Renforcer les partenariats
- Projet 1 :Créer un Observatoire de l'Action Sociale.;
- Projet 2 :Étudier la faisabilité d'un Conseil Local de Santé ;
- Projet 3 :Faire rayonner le CCAS d'Aubagne à l'échelle du territoire

Promouvoir l'Accompagnement Social
- Projet 4 :Faciliter l'accès aux droits & Lutter contre le Non-Recours ;
- Projet 5 :Développer des Actions Collectives d'insertion ;
- Projet 6 :Promouvoir le Bien-manger pour tous ;

Agir pour les seniors & le maintien de l'autonomie
- Projet 7 :Structurer et Renforcer l'action du Service Autonomie
- Projet 8 :Conforter le positionnement du Service Autonomie sur le territoire
- Projet 9 :Expérimenter la création d'une conciergerie en direction des personnes accompagnées
- Projet 10 :Développer, Animer & Coordonner les actions d'animations

Valoriser l'information sur les actions et les dispositifs
- Projet 11 :Promouvoir les dispositifs d'accompagnement en direction des citoyens
- Projet 12 :Optimiser le parcours de vie de la personne
- Projet 13 :Harmoniser la communication interne pour favoriser la réponse à l'usager
- Projet 14 :Réactualiser les outils de communication en direction des partenaires et des publics

Améliorer l'inclusion sur le territoire
- Projet 15 :Faciliter l'accès & le maintien dans le logement
- Projet 16 :Créer une structure d'hébergement d'urgence sur le territoire

Les 4 Objectifs Opérationnels sont les suivants :

Renforcer la culture financière du CCAS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_41-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

- Action 1 :Réorganiser les missions pour une meilleure proximité avec les services & les citoyens
- Action 2 :Optimiser & Réévaluer le coût des prestations
- Action 3 :Diversifier les sources de financements
- Action 4 :Développer une politique d'achat proactive

Optimiser la gestion des Ressources Humaines

- Action 5 :Répondre aux enjeux spécifiques du CCAS par le développement du service RH
- Action 6 :Évaluer les services et assurer un contrôle qualité
- Action 7 :Améliorer l'attractivité des métiers

Moderniser l'organisation interne du CCAS

- Action 8 :Sécuriser le processus décisionnel
- Action 9 :Accompagner une transformation durable du CCAS

Communiquer et valoriser le CCAS

- Action 10 :Développer la communication externe
- Action 11 :Développer la communication interne
- Action 12 :Moderniser le livret d'accueil

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-5,

VU la délibération 01-310322 du 31 mars 2022 ayant pour objet la communication et la restitution de l'analyse des besoins sociaux commandée auprès du cabinet COMPAS,

VU le projet de Projet d'établissement 2025-2028 présenté en séance,

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le Projet d'Établissement 2025-2028 et les actions qui le composent ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président du CA ou son représentant légal ainsi que Madame la Directrice du CCAS à communiquer le projet d'établissement notamment aux autorités de contrôle et aux partenaires du CCAS ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président du CA ou son représentant légal ainsi que Madame la Directrice du CCAS à mener les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du Projet d'établissement 2025-2028 ;

ARTICLE 4 : D'APPROUVER, dans une optique d'optimisation de l'utilisation des deniers publics, le principe d'une présentation annuelle des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Projet d'établissement 2025-2028 lors du dernier conseil d'administration de l'année civile, au regard de la nécessité de réaliser une évaluation des mesures mises en œuvre et leur éventuel ajustement.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_41-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
27/03/2025